

# Convention d'hébergement 2025-2026

## Charte de Vie Règlement intérieur



**Foyer MERICI**  
**62 rue Mirabeau**  
**49 000 Angers**

**Tel : 02 41 25 35 00**

**Email : [contactfoyermerici@gmail.com](mailto:contactfoyermerici@gmail.com)**

**Site : <https://www.foyer-etudiantes-merici.com/>**

# Charte de vie

## Un logo



## Une devise

« je servirai », « que je serve »

Le Foyer Merici animé par **les sœurs Ursulines de l'Union Romaine** offre un cadre de vie propice à un bon climat de travail. Il se veut, par tradition, une grande famille ouverte à toutes celles qui acceptent de passer ensemble une année universitaire dans un climat fait de respect mutuel, d'acceptation des différences et de partage fraternel.

La joie d'être ensemble constitue un des aspects essentiels de la vie du foyer. L'entraide qui s'y vit permet de s'adapter sereinement à un nouveau rythme de vie hors de la famille et de se soutenir dans les études.

**Chacune est invitée, par sa présence active, à développer « l'Esprit Serviam » en favorisant le vivre ensemble, l'attention à l'autre, le service et l'ouverture au monde. Dans cette communauté d'études et de vie, marquée par la présence de cultures très différentes, des amitiés profondes peuvent se nouer.**

**Aussi il est demandé à chacune de :**

### **Se respecter mutuellement**

Ce mot latin « SERVIAM » - « je servirai » - qui est la devise des élèves, étudiants et adultes présents dans les établissements et foyers sous tutelle des ursulines du monde entier, nous invite à entrer :

## Dans un chemin d'attention à l'autre, d'accueil

Le premier service que les étudiantes peuvent se rendre mutuellement, c'est de contribuer à la qualité des relations entre elles pour permettre à chacune de se sentir en confiance. L'attention à l'autre, l'entraide, l'écoute bienveillante, la joie communicative contribuent à une atmosphère familiale.

## Dans un chemin de service et de coresponsabilité

L'« **Esprit Serviam** » se vit à travers un engagement dans un service proposé au sein du foyer. Chacune s'engage dans une activité (2 à 4h par mois) pour l'année universitaire.

Tout en contribuant à la richesse de la vie communautaire, ces services permettent aux jeunes d'aller au-delà des frontières habituelles et de vivre leurs études dans l'ouverture au monde. **Chaque service est porté et animé par une « chargée de mission », ancienne étudiante du foyer.**

Accompagnées d'adultes qui facilitent les liens avec diverses associations et les aident à relire leur expérience, les étudiantes sont heureuses de se sentir utiles. Elles apprennent à se connaître davantage dans ce qu'elles peuvent apporter aux autres, et s'affirment de plus en plus dans la prise de responsabilité.

L'« **Esprit Serviam** » se vit aussi en apportant une aide concrète au bon fonctionnement du foyer comme, par exemple, le ménage de la cuisine des étudiantes le dimanche soir, la participation aux journées portes ouvertes, organisation du compost...

**Ensemble, jeunes et adultes, partagent le projet éducatif dont la visée commune est le « SERVICE » :** Les étudiantes à Merici sont associées aux adultes accompagnateurs, ils ont ensemble la responsabilité collective et individuelle de l'application de la charte.

## Respecter les convictions de chacune

Dans le respect des personnes, de la pluralité des convictions, le Foyer Merici, se réfère explicitement à Jésus-Christ et à l'Evangile. Il propose, une rencontre de Jésus-Christ **dans une démarche libre** au sein d'une communauté vivante.

Les étudiantes **chargées de mission « MeriSpi' »** et les étudiantes du foyer qui souhaitent s'engager dans l'animation spirituelle, accompagnées d'adultes, font des propositions pour que les jeunes puissent approfondir et vivre concrètement leur foi. Il est ainsi possible :

- de participer à des temps de prière, aux messes lors des trois temps forts,
- de se préparer à un sacrement (baptême, première communion, confirmation),
- de demander un accompagnement spirituel.

La chapelle située au cœur du foyer, ouverte en permanence, permet des temps de recueillement et de prière.

Toute étudiante d'autres confessions religieuses ou non croyante sensible à la vie communautaire et à la dimension de service est la bienvenue au foyer.

### **Respecter la différence**

Les différences entre les étudiantes du foyer sont nombreuses : études, rythmes de travail, nationalités, tempérament, éducation... Chacune s'engage à respecter les autres étudiantes dans leur singularité. Cette diversité est une chance à saisir, une opportunité d'élargir ses horizons.

Les jeunes filles du Foyer Merici étudient dans diverses écoles ou universités :

- Université Catholique de l'Ouest
- Université publique (Belle-Beille, Santé et Saint-Serge)
- ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture)
- IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers)
- Lycées Chevrollier, Bergson, Mongazon (CPGE et BTS)
- ...

Chaque année, une dizaine de nationalités sont représentées au foyer. Des temps de partage ou de fête permettent l'expression de ces différentes cultures (week-end d'intégration, veillées festives, dîners du dimanche soir, témoignages...).

### **Respecter les engagements pris lors de l'inscription**

#### **Participation aux temps forts**

Parce que des moments vécus toutes ensemble facilitent une meilleure connaissance mutuelle et renforcent les liens, les trois temps forts communautaires organisés par le foyer sont obligatoires :

- le week-end d'intégration les 6 et 7 septembre 2025 ;
- la fête de Noël le vendredi 12 décembre 2025 ;
- Un pèlerinage à Notre Dame de Béhuard à l'occasion de la fête de Ste Angèle Merici, fondatrice des Ursulines et Sainte patronne du foyer dernier samedi de mars.

#### **Engagement à un ou plusieurs services, à des responsabilités au sein du foyer.**

Exemples de services proposés en début d'année, à raison d'une heure par semaine à une heure par mois, selon l'activité:

- Service interculturelité
- Service écologie
- Service au Carmel
- Service à l'aumônerie des Capucins (centre de rééducation de l'hôpital d'Angers)
- Tournées de rue avec le Secours Catholique ou l'association Y'a d'la joie
- Accompagnement scolaire avec le Secours Catholique
- Compagnonnage avec l'association Simon de Cyrène (personnes handicapées)

- Visites aux résidents de l'EHPAD César Geoffray (partenariat entre le Foyer Merici et l'EHPAD César Geooffray depuis 2017)
- Service Farine biologique (aide dans une ferme biologique à proximité d'Angers)
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive ; en fonction de leurs dons et compétences, des étudiantes peuvent se proposer en début d'année pour animer d'autres services possibles.

**Entretiens individuels avec les adultes qui accompagnent le projet**, trios fois dans l'année, pour faire le point sur ses études, pour relire l'expérience communautaire vécue au foyer, ainsi que l'engagement de service. Elles reçoivent aussi suivant la demande et les besoins.

**Acceptation de la chambre qui est attribuée à l'étudiante en début d'année (au rez-de-chaussée ou à l'étage, côté cour ou côté jardin).**

### **Respecter le travail des personnes salariées du Foyer**

A l'accueil, des personnes répondent à vos questions mais aussi facilitent l'organisation. Merci de leur faire bon accueil. Efforcez-vous d'alléger leur travail, en particulier en vous désinscrivant à temps pour les repas, en étant ponctuelle lors des sorties du soir.

Des personnes sont en charge du ménage des lieux communs ; il est demandé à chacune des étudiantes de veiller à la propreté de ces espaces par respect pour le personnel. A la salle à manger, après les repas, débarrassez et lavez votre table. Lorsque vous cuisinez dans la cuisine des étudiantes, lavez et rangez votre vaisselle.

A cette étape importante de votre existence, ces adultes vous accueillent, vous soutiennent et vous guident pour que cette année soit vécue le plus sereinement possible. **Ils sont là pour veiller sur vous et non pour vous surveiller.**

### **Respecter le cadre de vie**

Des pièces communes sont à l'usage de toutes. Chacune veillera à ne pas y laisser traîner ses effets personnels afin que ces lieux restent agréables. A la bibliothèque notamment, il vous est demandé de retirer systématiquement vos affaires lorsque vous n'y travaillez pas.

***« Faites votre devoir avec amour et charité.  
Ensuite, laissez faire Dieu.  
Il fera des choses admirables  
en temps opportun et quand il lui plaira. »***

***Sainte Angèle Merici***

## A la suite d'Angèle Merici



**Sainte Angèle Merici** naît en 1474 dans l'Italie prospère et convoitée de la fin du XVème siècle.

Les fastes de la Renaissance apanage d'une élite, ne peuvent pas occulter les problèmes critiques et persistants d'une société sans cesse hantée par la maladie, la faim, les guerres.

Un appel intérieur ou une vision marque Angèle Merici dès son adolescence et laisse en elle une empreinte profonde.

Les témoignages qui nous la révèlent nous font découvrir :

### **Une femme de prière.**

Elle se laisse saisir par l'Amour du Christ.

### **Une femme de cœur.**

Ouverte aux problèmes de la société, elle travaille avec d'autres laïcs pour y remédier.

### **Une femme de paix...**

...habitée d'un don exceptionnel. Elle réconcilie et crée l'unité des cœurs.

Le cœur fixé en Dieu, Angèle se donne à Dieu par **le simple don de soi dans l'accompagnement de chacun.**

Enracinée dans son milieu, elle porte un regard réaliste sur son temps et s'attache à transmettre à tous le message qui la fait vivre.

### **A sa suite...**

Les Ursulines, ses filles, choisiront de s'investir dans cette **spiritualité d'accueil et cette pédagogie de l'accompagnement** selon les lieux et les temps dans des activités variées, notamment auprès des jeunes, et dans l'éducation sous toutes ses formes.

Aujourd'hui des laïcs font le choix de vivre son charisme et leur demandent de les aider à vivre l'Évangile à la manière d'Angèle...



# Règlement intérieur

Invitée à vivre la **coresponsabilité**, l'étudiante à Merici est associée à la responsabilité collective et individuelle de l'application du règlement.

L'étudiante s'implique personnellement et loyalement dans l'observation des règles de vie, dans leur lettre et dans leur esprit. Il faut noter qu'en contrepartie de la confiance posée en principe, la direction ne s'interdit pas de réagir avec fermeté en cas d'abus en ce qui concerne le respect des personnes et le bien commun.

## Travail

Pour votre travail, trois lieux sont à votre disposition :

- la bibliothèque (pour travailler en silence) ;
- la salle d'accueil (pour les travaux de groupe) ;
- la chambre.

Pour favoriser le travail et le repos, on évitera tout bruit entre 22h00 et 7h00 en veillant très concrètement :

- aux portes, à l'écoulement de l'eau, à la musique, aux talons ;
- aux conversations bruyantes dans les chambres, dans le hall et dans les couloirs ;
- aux communications par téléphone ;
- à l'utilisation des lave-linge et sèche-linge (horaires d'utilisation indiqués p. 6).

## Repas

### Dans la semaine

Le régime du Foyer Merici est la demi-pension (petit-déjeuner et dîner).

Le foyer assure les petit-déjeuners et dîners de la semaine, du lundi matin au vendredi soir inclus :

- Petit déjeuner entre 6h30 et 9h30 ;
- Dîner à 19h30 (possibilité d'avoir un deuxième service jusqu'à 22h00).

Les repas sont des moments privilégiés de rencontres avec les autres étudiantes.

Si exceptionnellement, un imprévu survient et modifie votre présence au dîner, il est demandé de prévenir la personne adulte au 06 59 59 10 89.

Pendant la semaine, vous avez accès à une partie de la cuisine des étudiantes de 12h à 14h. Pour le déjeuner, il est donc possible de cuisiner et de prendre son repas dans la salle à manger. Après son repas, chacune assure la vaisselle, le rangement et la propreté de ces lieux.

Les étudiantes qui le souhaitent peuvent demander un casier réfrigéré fermant à clé. Ce casier est partagé avec une autre étudiante (45,00 € par an pour chaque étudiante).

Par respect pour les autres, merci de mettre votre portable en silencieux pendant le temps du repas.

### **Pendant les week-ends et les jours fériés**

Les week-ends et les jours fériés, vous pouvez utiliser la cuisine des étudiantes pour préparer vos repas. Elle est accessible du vendredi soir 21h au dimanche soir 21h00. Si vous rentrez plus tard, vous avez toujours la possibilité de réchauffer un repas déjà préparé dans les micro-ondes de la salle à manger.

Le ménage de la cuisine est assuré chaque dimanche soir par des étudiantes.

Par respect pour les autres étudiantes, chacune veillera à :

- Faire sa vaisselle personnelle au fur et à mesure du week-end, l'essuyer et la ranger à sa place.
- Nettoyer les plaques électriques, les fours et micro-ondes utilisés.
- Laver et essuyer la table.
- Ne rien laisser traîner.
- Ne rien monter dans sa chambre du matériel commun (en particulier bols, couverts et verres) pour son usage personnel.

Ces gestes simples participent à la paix et aux bonnes relations.

En semaine, comme le week-end, en cas de non-respect de la propreté des lieux, la cuisine pourra être fermée.

### **Les régimes**

Sur présentation d'un certificat médical, les régimes pour raison de santé seront pris en compte uniquement pour le dîner (pas pour le petit-déjeuner).

Pour les autres régimes (végétariens, végétaliens...), la société de restauration ne prépare pas de repas spécifiques.

## **Entretien**

### **Pour l'entretien de votre chambre :**

Chaque étudiante est responsable de l'entretien régulier de sa chambre. Vous trouverez près des salles de lavage, à chaque étage, le matériel nécessaire à l'entretien de votre chambre hormis les produits d'entretien, apportés par chacune.

Des containers sont à votre disposition pour assurer le tri des déchets.

N'hésitez pas à signaler rapidement à l'accueil tout dysfonctionnement. Une personne pourra intervenir dans les chambres en cas de besoin.

Chaque étudiante apporte : sa literie (protège matelas plastifié 90x190, draps et couvertures ou couette, oreiller et/ou traversin, dessus de lit), son linge de toilette.

### **Pour votre lessive :**

À chaque étage du foyer, il y a une salle de lavage.

Trois lave-linge et trois sèche-linge se trouvent au rez-de-chaussée.

- Si vous souhaitez les utiliser, des jetons sont vendus 3,00 € aux heures d'ouverture de l'accueil.
- Voici les horaires d'utilisation des six machines :
  - de 8h30 à 21h00 durant la semaine,
  - de 10h00 à 21h30 les samedi et dimanche.
- Les sèche-linge ne doivent en aucun cas recevoir de linge non essoré.

Les tables et fers à repasser sont dans les salles de lavage des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages.

### **L'entretien des espaces et du matériel communs :**

La propreté et le rangement des lieux communs (douches, toilettes, cuisine du week-end, salle de détente, salle de travail, etc...) sont des moyens soit de stimuler le respect mutuel et la paix, soit d'entretenir énervement et colère.

A vous de veiller à nettoyer la douche après votre passage, à nettoyer la brosse de l'aspirateur après votre ménage. S'il vous arrivait de casser l'un des objets du foyer, ayez la simplicité et l'honnêteté de nous le signaler.

### **Accueil**

Il est demandé à l'étudiante qui reçoit des personnes de l'extérieur d'inscrire leurs noms dans le « Registre Visiteurs » pour des raisons de sécurité (cf : loi sur les meublés).

Vous êtes responsable de la conduite de vos amis au sein du foyer. Les amis garçons sont reçus uniquement dans la salle d'accueil.

**Tous les non-résidents doivent avoir quitté le foyer à 22h00. Il est strictement interdit de faire entrer des personnes de l'extérieur après 22h.**

### **Sorties**

**A chacune de vos sorties, en semaine et le week-end, nous vous demandons de laisser votre clé de chambre à l'accueil pour des raisons de sécurité.**

### **En semaine :**

Une personne assure l'accueil de 7h30 à 22h00.

Pour rentrer au foyer après 22h00, vous devez avoir un badge qui vous est personnellement confié en début d'année. Vous devez être rentrée avant 3h00 du matin, le badge ne fonctionne plus après 3h du matin.

#### **Le week-end :**

Une personne assure l'accueil le samedi de 9h à 22h00 et le dimanche de 9h à 21h.

En dehors de ces horaires, vous pouvez entrer et sortir du foyer avec un "badge week-end" qui vous est personnellement confié en début d'année. Vous devez être rentrée avant 3h00 du matin. Le badge week-end fonctionne également les jours fériés.

Chaque semaine, un "tableau week-end" est à compléter. Il sert à nous indiquer vos horaires de départ et de retour de week-end et, le cas échéant, à sortir votre clé de chambre, afin que vous puissiez y accéder à votre arrivée. Il nous permet également de prévoir le nombre de repas en particulier les vendredis et lundis. Merci de vous soucier de le remplir rapidement.

En cas de changement par rapport à vos prévisions, prévenez la personne responsable par téléphone.

Si vous utilisez une voiture pour vos déplacements, vous pouvez la stationner dans la cour du foyer. Toutefois, les entrées et sorties de véhicules ne peuvent se faire qu'entre 7h30 et 22h00.

#### **La nuit :**

Personne ne peut s'absenter une nuit du foyer sans avoir prévenu à l'accueil, une fiche d'absence vous sera alors remise. Si vous avez un imprévu et que vous passez finalement la nuit hors du foyer, il est impératif de prévenir la personne responsable par téléphone.

S'il arrivait qu'une étudiante, même majeure, ne rentre pas la nuit sans avoir prévenu, les parents en seraient informés.

Le Foyer se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les étudiantes lorsqu'elles sont hors du foyer.

Pour les étudiantes mineures, les parents assumeront toutes les conséquences résultant de leur responsabilité civile parentale. Il n'y a aucun transfert de garde juridique et morale à la charge du Foyer Merici. Les parents d'une étudiante mineure signeront une autorisation parentale pour permettre ses sorties et ses absences hors du foyer.

**En cas de besoin la nuit,  
vous pouvez toujours joindre la personne responsable  
en téléphonant au 06 59 59 10 89.**

## Fermeture du Foyer

Le foyer sera fermé durant toutes les vacances de Noël, du samedi 20 décembre 2025, 12h, au dimanche 4 janvier, 14h. Aucune étudiante ne pourra résider au foyer durant cette période ; merci de prendre vos dispositions en particulier lors de la réservation des billets de train ou d'avion.

Du 1er septembre au 30 juin, le foyer reste ouvert durant tous les autres temps de vacances scolaires et universitaires.

## Internet

Les chambres disposent de la connexion internet (WIFI et prise RJ 45).

Il est interdit d'apporter votre propre installation (routeur,... ) car cela entraîne des dysfonctionnements pour l'ensemble du réseau.

Toute utilisation à des fins interdites par la loi ou ayant pour résultat de nuire à l'ensemble des utilisatrices sera sanctionnée proportionnellement à la faute. Une indemnité financière pourrait être demandée à l'utilisatrice indélicate.

## Consignes de sécurité

**Les normes de sécurité des établissements recevant du public sont imposées et doivent IMPERATIVEMENT être respectées.**

Conformément à la loi de 2007, par mesure de sécurité et d'hygiène, **il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux, y compris dans sa chambre, et dans le jardin.** (Un espace fumeur se trouve à côté de l'atelier. Il est facilement accessible, à vous cependant de veiller à sa propreté en mettant les mégots dans les bacs prévus à cet effet, après avoir vérifié que le mégot est éteint.) Le non-respect de cette consigne entraînerait la responsabilité de l'étudiante en cas d'accident voire d'incendie. Tout déclenchement du système de sécurité lié à un dégagement de fumée donnera lieu à un avertissement. En cas de récidive, une sanction sera prise car le respect des moyens de SECURITE est VITAL pour chacune des étudiantes.

Les consignes de sécurité doivent rester affichées à leur place et rester visibles. Il est interdit de bloquer les portes des circulations en position ouverte à l'aide de cales. Chaque étudiante s'engage à participer aux exercices incendie organisés au foyer. Elle actionnera les déclencheurs d'alarme situés à proximité de sa chambre si elle constate un début d'incendie et avertira la personne de permanence à l'accueil immédiatement, de même, si l'un des détecteurs de fumée situé dans les couloirs se met en fonctionnement. S'il est impossible d'évacuer l'étage, l'étudiante restera dans sa chambre porte fermée, et se signalera aux sapeurs-pompiers à sa fenêtre. Des extincteurs sont à disposition, pour stopper les débuts d'incendie, en divers endroits de l'Institut, notamment dans les escaliers.

**Les appareils tels que bouilloire, fer à repasser, radiateur électrique, lampadaire halogène, plaque électrique, grille-pain, machine à café type Nespresso ou autre, bougies et encens sont interdits dans les chambres.**

### **Assurance responsabilité civile**

L'étudiante doit fournir une assurance responsabilité civile pour la couvrir en cas de dommage causé à un tiers dans l'enceinte du foyer. Par ailleurs, le Foyer Merici dispose d'une assurance pour ses bâtiments et leurs occupants.

Lorsque l'étudiante est absente de sa chambre, celle-ci doit être fermée à clef. Le foyer n'est pas responsable des objets personnels qui s'y trouvent. Il est fortement conseillé de ne pas y garder des objets de valeur. En cas de vol ou de perte, le foyer se décharge de toute responsabilité.

De même, le foyer se décharge de toute responsabilité en qui concerne les vélos et les voitures présents dans l'enceinte du foyer.

### **Autorisations**

En signant cette convention d'hébergement,

- l'étudiante accepte que des photos sur lesquelles elle apparaît puissent être utilisées pour le site du Foyer Merici, ou des sites liés aux Ursulines ;
- l'étudiante accepte également que le personnel du foyer réceptionne, des colis ou des courriers recommandés qui lui sont adressés, pendant les heures d'ouverture de l'accueil, du lundi au vendredi. Pour rappel, l'accueil du foyer est fermé le week-end, les jours fériés et pendant les vacances de Noël ; les colis et courriers recommandés ne peuvent donc pas être réceptionnés par le personnel du foyer ces jours-là.

Vos données collectées lors de la demande d'inscription sont la propriété du Foyer Merici. Elles sont communiquées aux personnes exerçant une responsabilité au sein du foyer dans le cadre de leur fonction. De ce fait, elles sont enregistrées dans un fichier informatisé et sont conservées pendant une année universitaire. Vous pouvez cependant exercer votre droit à la limitation du traitement de ces données.

### **Sanctions**

Toute infraction à l'une des règles contenue dans la présente convention d'hébergement pourra entraîner un avertissement pouvant aller jusqu'au renvoi de l'établissement. En tout état de cause, la direction se réserve le droit de mettre fin au séjour, immédiatement ou à échéance, de toute étudiante qui, par sa tenue, son mauvais esprit ou le non-respect du règlement, porterait préjudice au foyer.

Le système de sanctions est le suivant :

- avertissement oral donnée à l'intéressée ;

- avertissement communiqué aux parents ;
- renvoi temporaire du foyer ;
- renvoi définitif du foyer.

Toute introduction ou consommation de drogue dans le foyer serait une cause de renvoi immédiat. De même, la consommation d'alcool est formellement interdite dans le foyer.

Afin de pouvoir exercer son rôle de coresponsabilité et son droit d'intervention, la direction ou toute personne sous son autorité se réserve le droit d'entrer dans la chambre pour constater la tenue des locaux et le respect du règlement.

### **Tarif et facturation**

**La redevance mensuelle** (650 € pour une chambre sans douche / 700 € pour une chambre avec douche) **comprend** :

- l'occupation de la chambre et l'utilisation de toutes les parties communes du foyer,
- la demi-pension (petit déjeuner et dîner),
- l'assurance habitation pour la chambre,
- la connexion Internet,
- les frais fixes liés au personnel salarié qui assure l'accompagnement des jeunes au quotidien et le bon fonctionnement de la maison,
- les charges d'eau, de gaz et d'électricité.

Le montant de la redevance est fixé par le Conseil d'Administration du Foyer Merici (Association loi 1901), à **titre forfaitaire, pour l'année universitaire tout entière, du 1er septembre au 30 juin**. Ce montant est réparti sur 10 mois égaux.

Le règlement se fait par virement automatique au début de chaque mois.

L'inscription au Foyer Merici constitue **un engagement pour l'ensemble de l'année universitaire (de septembre à juin inclus)**. L'étudiante et ses parents s'engagent à verser la redevance mensuelle sur l'ensemble de cette période. En cas de défection de la part de l'étudiante, la redevance sera due jusqu'à ce que la chambre puisse être durablement occupée à nouveau, sans pouvoir dépasser l'année universitaire.

Le montant forfaitaire sous-entend que les vacances ne prêtent pas à déduction, ni les autres absences pour motifs divers (révisions, examens, stage, pandémie, maladie...). Les repas non pris au foyer ne sont pas déduits des frais de pension.

**Allocation Logement Social** : Les étudiantes résidant au foyer sont en droit de demander l'A.L.S à la CAF.

**Dépôt de garantie :**

A l'inscription définitive un dépôt de garantie de 650 € est demandé, il est encaissé. Ce dépôt de garantie est destiné à garantir l'exécution de l'engagement de l'étudiante pour la durée du séjour.

Il reste acquis au Foyer Merici à titre d'indemnité en cas de départ pendant l'année universitaire, quelle que soit la cause du départ même en cas d'exclusion pour non-respect du règlement intérieur et en cas de non-paiement. Il reste également acquis si l'étudiante ne se présente pas le jour de la rentrée quel que soit le motif. Il sert aussi en cas de dégradations constatées. Un état des lieux est fait à l'entrée et au départ de l'étudiante. Le dépôt de garantie sera restitué en fin de séjour, soit entièrement soit en partie, selon les constatations de l'état des lieux de sortie.

Exemples de tarifs réclamés pour les désordres occasionnés. Cette liste n'est pas exhaustive :

|                                                |       |
|------------------------------------------------|-------|
| Absence de nettoyage de la chambre au départ : | 100 € |
| Cabine de douche tachée, rayée... :            | 400 € |
| Murs à repeindre :                             | 400 € |
| Chaise à changer :                             | 40 €  |
| Matelas à changer :                            | 150 € |
| Perte d'une clé :                              | 70 €  |
| Perte d'un badge :                             | 100 € |

Coordonnées bancaires :

|                  |                                                                                 |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Intitulé :       | FOYER MERICI                                                                    |
| Adresse Banque : | Caisse des dépôts et consignations<br>56,rue de Lille – 75356 Paris Cedex 07 SP |
| Etablissement    | 40031                                                                           |
| N° de compte     | 0000342590E                                                                     |
| Clé RIB          | 53                                                                              |
| IBAN             | FR60 4003 1000 0100 0034 2590 E53                                               |
| BIC              | CDCGFRPPXXX                                                                     |

**Après lecture de ce document :**

Monsieur, madame, \_\_\_\_\_

Mademoiselle \_\_\_\_\_

certifient avoir pris connaissance des dispositions de la convention d'hébergement du Foyer MERICI et s'engagent au respect de la charte de vie et à l'application du règlement intérieur dans leur ensemble.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**SIGNATURES :**

L'étudiante :

La Direction :

Les parents :

**Rappel :**

La chambre est attribuée le jour de la rentrée, en 1<sup>ère</sup> année comme en 2<sup>ème</sup> année.

En 2<sup>ème</sup> année, la réinscription est nécessaire (entretien et constitution d'un nouveau dossier).  
Il n'y a pas de réinscription de droit.

Le Foyer reste ouvert du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin, sauf pendant les vacances de Noël.

Il est demandé à chaque étudiante un engagement dans un service organisé par le Foyer.

Le Foyer Merici traite vos données fournies pour la demande d'admission. Vos données collectées sont la propriété du Foyer Merici. Elles seront communiquées en cas d'inscription définitive aux personnes exerçant une responsabilité au sein du foyer dans le cadre de leur fonction. Elles sont de ce fait enregistrées dans un fichier informatisé par le Foyer Merici. Dans tous les cas, elles sont conservées pendant une année scolaire afin de contacter les familles si une place se libérait. Vous pouvez cependant demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

**contactfoyermerici@gmail.com**

**<https://www.foyer-etudiantes-merici.com/>**  
**<http://ursulines.union.romaine.catholique.fr>**  
**<http://www.ursulines-ur.org>**